MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT:

ETUDE DES RHUMS

CODE DE L'U.E.: 4/12/15 U21 C1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 401

La présente demande émane du réseau:

O Organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles	O Libre-subventionné confessionnel
X Officiel subventionné	O Libre subventionné non-confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCIO, administrateur délégué

Date et signature | Le 27 juin 2016

- 1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 de 1 page
- 2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n° 2 de 1 page
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	O Du niveau inférieur	X Du niveau supérieur
de	X Transition	O Qualification

- 4. Acquis d'apprentissage: repris en annexe n° 3 de 1 page
- 5. Programme:
- 5.1. Etudiant

Repris en annexe nº4 de 2 pages

- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 de 1 page
- 7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe nº 6 de 1 page
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

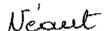
Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes	Code fonction
Etudes des Rhums : histoire, composition et législation	СТ	В	12	
Laboratoire de dégustation	CT	S	20	
Part d'autonomie		P	8	
Total des périodes			40	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe nº 7 de 1 page

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Obscryation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :



b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PASTPACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 07-09-16......Signature:

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotton sociale et de l'enseignement à distance

Bd du Jardin Botanique 20/22 1000 BRUXELLES Annexe 1 Page 1
Date: le 27/06/2016

ETUDE DES RHUMS

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser les méthodes principales d'identification des différents rhums en fonction des arômes dégagés;
- d'identifier les principales distilleries productrices en fonction des arômes identifiés ;
- d'acquérir les connaissances techniques de base en rhums et plus particulièrement s'initier à la dégustation et à quelques accords rhums-mets.

Annexe 2 Page 1

Date: le 27/06/2016

ETUDE DES RHUMS

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En boissons spiritueuses,

- à partir d'un examen organoleptique :
 - · l'identifier, déterminer sa famille et sa sous-famille,
 - émettre un avis sur celui-ci ;
- donner quelques exemples de boissons spiritueuses appartenant à la même famille et sous-famille;
- citer la zone de production et les principaux pays producteurs ;
- citer et caractériser quelques appellations d'origine de la région concernée du spiritueux présenté;
- proposer quelques accords spiritueux/mets.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « ETUDE DES BOISSONS SPIRITUEUSES : INITIATION» code n° 414214U21C1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Annexe 3	Page 1
	Date: le

ETUDE DES RHUMS

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, pour un rhum déterminé :

- à partir d'un examen organoleptique et / ou d'une dégustation :
 - d'identifier et de caractériser ce rhum (type (mélasse agricole), distilleries et régions productrices etc.) à partir de ses arômes principaux et d'émettre un avis sur celui-ci;
- de proposer quelques possibilités d'accord rhums/mets en tenant compte des arômes dégagés ;
- de proposer quelques possibilités de cocktail avec le type de rhum proposé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision dans la définition des arômes identifiés,
- la pertinence des justifications et des explications fournies lors de l'examen organoleptique,
- la précision dans l'utilisation des termes techniques,
- la pertinence des associations rhums/mets proposées!

Date: le 27/06/2016

ETUDE DES RHUMS

5. PROGRAMME DU COURS

5.1. Etudes des rhums : histoire, composition et législation

L'étudiant sera capable :

- de localiser :
 - les principales régions du monde productrices de Rhums (Les Caraïbes, Les Antilles Françaises, L'Océanie, L'Amérique du sud, ...),
 - les principales distilleries de chaque pays,
- de retracer brièvement l'historique et les origines des rhums ;
- de citer les différentes matières premières (cannes à sucre, ...) qui entrent dans la fabrication des Rhums (agricoles et de mélasse);
- de citer les différentes règlementations de base conduisant aux différentes appellations mondiales utilisées (Rhum, Ron, Rum,...);
- de définir et expliquer le processus d'élaboration via les étapes suivantes :
 - · réception des cannes,
 - le broyage,
 - la fermentation.
 - la distillation,
 - vieillissement,
 - coupage, élevage, et embouteillage;
- d'expliquer l'influence de l'eau minérale dans la production;
- d'expliquer les étapes de vicillissement et apports gustatifs associés.

5.2. Laboratoire de dégustation

L'étudiant sera capable :

en se conformant aux législations nationales en matière de consommation de boissons alcoolisées,

- d'identifier, de reconnaître et de caractériser les rhums les plus connus à travers la dégustation et par examen organoleptique;
- d'appréhender le vocabulaire spécifique aux Rhums;
- d'identifier et de caractériser quelques défauts des Rhums ;
- d'identifier, de reconnaître et de caractériser 6 arômes primaires et au moins 12 arômes secondaires à l'aide de l'arbre des arômes du Rhum, à savoir :
 - floral (fleurs blanches, fleurs séchées, miel,...),
 - fruité (fruits secs, fruits tropicaux, fruits blancs,...),

Annexe 4 Page 2/2

Date: le 27/06/2016

- épicé (piment, Cannelle, Poivres,...),
- boisé (bois de sental, boite à cigare, torréfié, réglisse,...),
- pâtissier (praliné, cacao, café, vanille, caramel,...),
- végétal (canne fraîche, mentholé, feuillage, foin, sous-bois,...);
- d'identifier l'apport du vieillissement et du type de fûts utilisés lors de la dégustation;
- d'identifier la présence de Rhum en mixologie et de concevoir quelques cocktails à base de rhum;
- de proposer des mets élaborés autours du rhum en définissant les meilleurs accords.

5.3. Laboratoire de dégustation

L'étudiant sera capable :

en se conformant aux législations nationales en matière de consommation de boissons alcoolisées,

- d'identifier, de reconnaître et de caractériser les rhums les plus connus à travers la dégustation et par examen organoleptique;
- d'appréhender le vocabulaire spécifique aux Rhums;
- d'identifier et de caractériser quelques défauts des Rhums ;
- d'identifier, de reconnaître et de caractériser 6 arômes primaires et au moins 12 arômes secondaires à l'aide de l'arbre des arômes du Rhum, à savoir :
 - floral (fleurs blanches, fleurs séchées, miel,...),
 - fruité (fruits secs, fruits tropicaux, fruits blancs,...),
 - épicé (piment, Cannelle, Poivres,...),
 - boisé (bois de sental, boite à cigare, torréfié, réglisse,...),
 - pâtissier (praliné, cacao, café, vanille, caramel,...),
 - végétal (canne fraîche, mentholé, feuillage, foin, sous-bois,...);
- d'identifier l'apport du vieillissement et du type de fûts utilisés lors de la dégustation;
- d'identifier la présence de Rhum en mixologie et de concevoir quelques cocktails à base de rhum ;
- de proposer des mets élaborés autours du rhum en définissant les meilleurs accords.

Annexe 5 Page 1
Date: le 27/06/2016

ETUDE DES RHUMS

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Laboratoire de dégustation», il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

Annexe 6	Page 1
	Date : le 27/06/2016

ETUDE DES RHUMS

7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

9. TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – Annexe 7

ETUDE DES RHUMS

Date d'application : Date limite de certification :

Date de dépôt :Le 30 juin 2016 Date d'approbation :

Intitulé régime 1 définitif / provisoire	NEANT		
Code domaine de formation	NEANT		
Code régime 1 définitif /provisoi re	NEANT		
Intitulé régime l définiti f / provisoire	ETUDE DES RHUMS		
Code domaine de formation	104		
Code régime 1 définitif /provisoire			